

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES SENIORS

DOCUMENTS DE REFERENCE

Règlements fédéraux en vigueur.

Modification Commission sportive du 03/08/2022

NOUVEAU :

REGLEMENT GENERAL : Titre II, Chapitre 112-3 des règlements sportifs de la FFTT.

- une dérogation peut être accordée par la commission sportive de l'échelon concerné pour autoriser les joueuses à participer aux championnats Masculin et au championnat Féminin, à condition que les rencontres ne se déroulent pas à la même date (date réelle ou date figurant au dernier calendrier publié) dérogation qui peut être renouvelable chaque saison.

REGLEMENT ADMINISTRATIF : Titre II, Chapitre 610-1

Une équipe de plus de 3 joueurs ne peut comporter au maximum que deux mutés. Une équipe de trois joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul muté.

RAPPELS :

- Une rencontre ne peut être reportée que par décision de la commission sportive départementale après demande d'un club et acceptation du club adverse.
- Les benjamins peuvent participer à ce championnat par équipes **sous la responsabilité des parents et dirigeants de Club.**

Les Poussins ne peuvent pas y participer.

- Pour les équipes à 4 joueurs, un même joueur ne pourra pas faire les 2 doubles.

- Pour les équipes à 4, l'absence d'un joueur est acceptée.

- Une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un seul joueur étranger et deux joueurs mutés.

-Les retards sont régis par les règlements fédéraux : Titre II.117

-Les forfaits sont régis par les règlements fédéraux Titre II.118

- Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin. Titre II.601.3

- Si une association a son équipe première au niveau pré régional, elle doit pouvoir présenter un JA1 licencié à l'association et pouvant officier 7 fois (*au maximum*) pendant la saison.

-Une association ne peut disposer que d'une seule équipe par poule au maximum, sauf dans la dernière division départementale.

- Les inscriptions se font sur SPID MONCLUB.

INTEGRATION DE NOUVELLES EQUIPES :

Toute nouvelle équipe inscrite pour le championnat débutera la première phase dans la division la plus basse du championnat.

Toutefois un nouveau club possédant quatre joueurs dont la moyenne des points est équivalente à la moyenne des points des joueurs évoluant dans une division, peut prétendre à être inscrit dans cette division dans la mesure où une place est libérée par le non réengagement d'une équipe.

FORMULE DU CHAMPIONNAT :

Rencontres prévues le vendredi soir: **20h**

Une dérogation pourra être donnée par la commission sportive pour un changement d'heure et de jour sur demande du club justifiant ce changement, soit pour la totalité du championnat soit pour une seule rencontre. Ce changement ne pourra concerner que le jeudi ou le mercredi précédent la rencontre et le changement d'horaire ne pourra être inférieur à 19h30.

- 14 parties : la formule est : double1, double 2, AW, BX, CY, DZ, AX, BW, DY, CZ, AY, CW, DX, BZ.

- La composition des doubles est libre.
 - Le meilleur joueur de l'équipe doit se positionner en A ou en Y suivant le tirage au sort de son équipe.
 - 2 tables
 - Tous les points se jouent
 - 14 journées - 2 phases identiques avec montées et descentes à chaque phase.
 - PRE REGIONALE : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs.
 - DEPARTEMENTALE 1 : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs
 - DEPARTEMENTALE 2 : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs
 - DEPARTEMENTALE 3 : 4 poules de 8 équipes à 4 joueurs
 - DEPARTEMENTALE 4 Reliquat en poules de 8 équipes à 4 joueurs
- Les sanctions liées aux forfaits, équipes incomplètes, défaut de licence, etc. sont maintenues.
- Tous les tarifs sont décidés chaque année par le comité directeur du C.D.A.M.

PRE REGIONALE : 4 joueurs

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en R2 pour la saison, des 4 montants de D1 de la saison précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Pré régionale de la saison écoulée.

A chaque phase il y a 2 montées en R2 par poule. Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 1 : 4 joueurs

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Pré régionale pour la saison, des 4 montants de D2 de la saison précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 1 de la saison écoulée.

A chaque phase il y a 2 montées en Pré Régionale par poule. Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 2 : 4 joueurs

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Départementale 1 pour la saison, des 4 montants de D3 de la saison précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 2 de la saison écoulée.

A chaque phase il y a 2 montées en D1 par poule. Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 3 : 4 joueurs

Constituée de 4 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Départementale 2 pour la saison, des 4 montants de D4 de la saison précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 3 de la saison écoulée.

A chaque phase il y a 1 montée en D2 par poule. Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 4 : 4 joueurs

Constituée en poules (*au maximum 4*) avec toutes les équipes non retenues à un niveau supérieur.

A chaque phase il y a 1 montée en D3 par poule.. (Au cas où il n'y aurait que 3 poules, le meilleur second sera le 4^{ème} montant)

REGLE GENERALE : Chapitre II art : 115.2 du règlement fédéral

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans la division dans laquelle elle évoluait par une équipe de la même association désignée pour monter.

Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas pour une phase, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division (du non réengagement) à l'issue de la phase suivante (exemple : si une équipe ne se réengage pas pour la phase 2, aucune équipe de son association ne pourra accéder à l'issue de cette phase 2 dans la division où elle ne s'est pas réengagée). Une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases

BALLES

Les balles plastiques sont obligatoires et fournies par le club recevant.

ATTRIBUTION DES TITRES

Elle a lieu lors de la journée prévue au calendrier. En général **un dimanche**.

Le titre de Pré régionale, de D1, de D2 et de D3 sera accordé au vainqueur de la rencontre opposant le premier de chaque poule à la fin de la 2^{ème} phase.

Le titre de D4 sera attribué en fonction du nombre de poules comme la PR, la D1 , la D2 ou la D3, en cas de 2 ou 4 poules, s'il y a 3 poules, par la composition d'un groupe composé du premier de chaque poule.

En cas de poule unique, par le vainqueur de la poule.

. Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé à au moins deux rencontres dans la phase 2 de cette équipe et qualifiés pour cette équipe.

DESTINATION DES RESULTATS

La première feuille de rencontre (jaune) doit être adressée par courrier rapide, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi) au responsable du championnat sous peine d'amende.

En outre les résultats et les feuilles de rencontre doivent obligatoirement être saisis sur le site FFTT, le soir ou le lendemain de la rencontre.

En cas de non respect de cette close l'association se verra imputée d'une amende identique à celles des retard d'expéditions des feuilles de rencontre.

1^{ere} fois 3€, 2^{ème} fois 6€, 3^{ème} fois 12€, 4^{ème} fois 25€ puis 50€ à chaque fois.

Toute association utilisant le logiciel GIRPE est dispensée d'expédition de feuille, à condition que la remontée de sa feuille soit faite.